

## Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N° 288



Le pôle gaz de la Fédération chimie énergie de la CFDT regroupe les salariés syndiqués rattachés à la grande entité gazières. Elle a pour but de porter une vision sur la transformation des entreprises du secteur mais aussi sur la transition énergétique des vecteurs gazeux.

Contact :  
LALO Antony

### Le point de vue de FCE CFDT pôle gaz sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

La transition énergétique est la clé de la transformation écologique de notre modèle de développement. Organisation syndicale porteuse d'un projet de société, la CFDT est naturellement soucieuse de la justice de cette transition, de sa capacité à éviter sa brutalité, les destructions massives d'emploi, les reconversions mal anticipées et mal accompagnées, les effets non maîtrisés de cette transition sur le pouvoir d'achat des ménages.

Evidemment, il faudra produire l'énergie autrement, l'extraction-production de ressources fossiles dans des pays lointains ne peut se poursuivre comme aujourd'hui, la relocalisation d'une production d'énergie sur notre territoire devient indispensable et cette production doit devenir bas carbone. Les usages devront réduire de moitié leur consommation d'énergie. Cela suppose un effort historique de sobriété et d'efficacité énergétiques. Changer les appareils ne suffira pas. Il faudra changer les façons de vivre, de travailler, de se déplacer, de consommer, et produire autrement. Passer d'un véhicule diesel à un véhicule électrique permet de gagner 20% de gaz à effet de serre, se déplacer en bus divise les émissions par cinq. La fiction qui laisse penser que changer quelques appareils suffira est loin du compte. Il faut changer la vie. Pour le secteur des transports, ce sont les mobilités douces et collectives qui s'avèrent les véritables solutions. Les véhicules électriques légers n'ont de sens que pour ceux qui, vivant loin d'une offre de transport collectif, ne peuvent y accéder. Encore faudra-t-il aider ces ménages à accéder à ces véhicules pour éviter la fracture sociale de la mobilité.

Engagée pour une transition juste, la CFDT de la branche gaz alerte sur plusieurs points du projet de PPE mis en concertation.

**1. Multiplier les réunions, sans modifier une ligne, ne permet pas le dialogue de qualité indispensable pour une programmation aussi structurante**

Après trois ans de concertations successives, le sentiment qui domine demeure que l'administration poursuit son projet, indépendamment des expressions des parties prenantes. La question des ressources humaines nécessaires pour réaliser les transitions, à la fois dans les filières ayant vocation à se développer (le nucléaire ou les réseaux électriques) ou dans celles dont il faut accompagner la mutation (les salariés du pétrole), n'a pas avancé. Le réalisme des projections dépend pourtant de la capacité à former et recruter les salariés nécessaires. Et la transition n'aura pas lieu, si elle conduit à laminer des pans entiers de la société, si nous ne construisons pas collectivement un horizon désirable.

L'étude du coût de la transition n'a pas plus avancé. Elle est pourtant indispensable pour s'assurer de l'avenir de l'emploi industriel en France et empêcher une paupérisation des travailleurs et des plus pauvres. Cette étude d'impact n'a pas été réalisée, rendant impossible un dialogue serein sur les options.

En contraste avec ces éléments essentiels du débat public qui manquent cruellement, les documents de concertation ne permettent pas d'apaiser le débat public. Les documents contiennent bien trop d'éléments incantatoires ou caricaturaux, parfois volontairement approximatifs. La stratégie sur la mobilité prévoit 46% de véhicules lourds électriques en 2030 quand 550 ont été immatriculés en 2023 (moins de 1%). Pour le chauffage, un ménage sur 5 est censé changer de système intérieur, donc pas seulement d'appareil, mais de configuration de son logement entre 2025 et 2030. Les rénovations d'ampleur sont prévues à hauteur de 600 000 par

an en moyenne d'ici 2030. La conjoncture de finances publiques ne permet pas de croire que des aides publiques massives vont permettre la réalisation de cette ambition. Pour un propriétaire non occupant, l'investissement le meilleur marché demeure le convecteur électrique qui devient progressivement privilégié par les pouvoirs publics, volontairement ou non – projets de changement du DPE qui permettent de gagner une étiquette sans rénovation par pose d'un appareil objectivement inefficace, insistance sur le dépôt des chaudières sans analyse des solutions de remplacement.

Et les documents contiennent volontairement des raccourcis polémiques. Ils parlent de la biomasse et de ses contraintes sans distinguer le bois-énergie déjà sous fortes tensions et les bioénergies cultivées qui demeurent à développer, sans distinguer non plus l'intérêt environnemental ou non de la production selon le retour (ou non) au sol de carbone et d'azote. Ecarter dans le document à répétition un usage au biogaz à raison de contraintes qui n'apparaîtront pas avant la fin de la décennie 2030 ne peut pas apaiser les choix. Le débat de société indispensable autour de la biomasse entre production à destination d'usages lointains et économie circulaire avec une réutilisation locale n'a pas été mené. Loin d'éclairer le débat public, l'administration le rend confus. Parler comme cela a été le cas en 2023 de chaudière fossile dans les documents de concertation, c'est ignorer délibérément que l'appareil et le fluide sont deux choses différentes, de même qu'on peut alimenter un véhicule avec une motorisation thermique en hydrogène vert ou en biogaz. Décomposer la consommation finale d'énergie entre fossiles, électricité et autres énergies renouvelables, c'est donc entretenir volontairement la confusion entre les vecteurs (liquides, gazeux, électriques) et la teneur en carbone de ce qui les alimente (fossiles, renouvelables et productions bas carbone) qui

sont deux notions distinctes. De la même façon, annoncer que l'électricité permet des économies d'énergie, c'est ignorer l'analyse en cycle de vie qui est favorable pour la pompe à chaleur mais défavorable pour le convecteur électrique. Le choix délibéré de formulations inexactes, confuses ou manipulatrices pour orienter le débat public ne peut pas constituer une manière satisfaisante de mener ce débat dans une démocratie.

## **2. Une interdiction des chaudières qui ne dit pas son nom**

Le document de concertation propose un rythme de réduction du parc de chaudières de 350 000 chaudières par an, soit l'équivalent d'une interdiction. Malgré trois années de débat public nourri, aucune étude d'impact n'a été réalisée par l'administration sur cette mesure malgré les alertes conjointes de l'ensemble des organisations syndicales, comme des organisations professionnelles du bâtiment et du logement social, des associations de consommateurs, d'associations environnementales et de nombreuses associations d'élus territoriaux et de syndicats de l'énergie qui avaient convaincu le Président de la République de refuser publiquement cette solution.

Le document de concertation dessine donc explicitement l'horizon d'un monde du bâtiment chauffé exclusivement par deux technologies à terme : les pompes à chaleur (PAC) et les réseaux de chaleur. Cette vision ne correspond pas aux réalités du parc existant. Il s'avère en effet très difficile d'installer des PAC ou des réseaux de chaleur dans de nombreuses configurations de bâtiment. Dans toutes les perspectives existantes, il existe plusieurs millions de chaudières en 2050, comme il existe encore des convecteurs électriques, les fameux grille-pains, malgré leur rendement énergétique calamiteux et les factures qu'ils engendrent.

La CFDT s'interroge sur le choix de cibler la

chaudière, au moment où le développement du biogaz permet de la verdir progressivement, et pas le convecteur électrique qui est la pire des solutions et génère des besoins de puissance coûteux pour les réseaux comme pour assurer la résilience du système électrique. Pour mémoire, lors d'une journée froide classique sans être extrême, la puissance délivrée par le réseau de gaz est bien supérieure à la totalité de la puissance délivrée par le réseau électrique.

L'administration semble ignorer qu'un système énergétique ne s'équilibre pas en quantité d'énergie mais en puissance. Il faut de la puissance pour assurer la sécurité d'approvisionnement et c'est donc la puissance qu'il faut progressivement verdir.

RTE a à nouveau indiqué en ouverture de la concertation publique le défi d'accroître la flexibilité du système électrique. Si l'électrification d'usages flexibles comme la mobilité des particuliers ou stables comme l'industrie permet de répondre à cette contrainte, celle du chauffage générerait l'effet inverse en créant des rigidités additionnelles. L'hybridation constitue alors une solution, qui n'est même pas mentionnée.

## **3. L'avenir du réseau de gaz est envisagé de manière manichéenne**

Le document de concertation s'interroge sur la soutenabilité du réseau de gaz - exclusivement. Cette interrogation exclusive, savamment entretenue, pose question et ne peut qu'inquiéter les salariés de la filière, alors même que le rapport de la CRE dédié à l'avenir des infrastructures de gaz n'a pas conduit à susciter d'alarme.

Alors que le financement des renforcements du réseau électrique est attendu (bornes IRVE, insertion du photovoltaïque, raccordement de parcs éoliens on et offshore), le besoin d'amortir des investissements annoncés supérieurs à la base d'actifs régulés actuelle des deux opérateurs de transport et de distribution, pose également des questions de soutenabilité économique pour

les industriels et sociale pour les ménages.

Pour les réseaux de chaleur, la capacité à amortir des réseaux neufs et onéreux, dans un contexte de réduction des consommations à mesure que les bâtiments sont mieux isolés, n'est pas moins source de questions.

Ce sont donc les prix de l'ensemble des réseaux qu'il convient d'étudier dans différentes configurations de consommation possibles, tous réseaux confondus, pour dégager les meilleures options, et travailler les optimisations.

La CFDT est convaincue qu'il faut miser sur le réseau de gaz, un réseau déjà existant et partiellement amorti pour l'avenir.

Développement du réseau de collecte du biogaz, toujours préférable à la circulation de poids lourds, de réseaux hydrogène dans et entre les territoires industriels, d'enlèvement de CO2 fossile pour faciliter la décarbonation des industriels, les acteurs gaziers font partie des solutions.

#### **4. Le développement du biogaz est insuffisant**

Le document de concertation s'avère au final peu ambitieux pour le développement du biogaz. Si la CFDT trouve un objectif de 44 TWh de biogaz à l'horizon 2030 cohérent avec ses propres travaux, l'arrêt possible de la filière post-2030 s'avère incompréhensible. De même, l'absence de développement des filières innovantes (pyrogazéification, gazéification hydrothermale, méthanation) est incompréhensible alors que des projets importants sont prêts et permettent déjà de lancer des filières industrielles françaises, au moment où nos concurrents étrangers se positionnent également, en valorisant des intrants parfois mal valorisés (les boues par exemple pour la gazéification hydrothermale, les tiges de chanvre pour la pyrogazéification, de l'hydrogène local compte tenu des capacités actuelles des électrolyseurs pour la méthanation en optimisant l'énergie produite avec la biomasse) ou avec des impacts

environnementaux mieux maîtrisés (absence de rejet atmosphérique de la pyrogazéification).